

GROUPE 1 HERBICIDE

## Herbicide TRONDUS®

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

### PRINCIPE ACTIF :

Pinoxadène..... 100 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 25 g/L comme phytoprotecteur

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **32448**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L à vrac**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

**LABEL**

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'herbicide TRONDUS® contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux ou la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ :** NE PAS entrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)**

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre à la lettre les directives figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons

sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants rechargeables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

TRONDUS® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

**GROUPE 1 HERBICIDE**

## **Herbicide TRONDUS®**

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

### **PRINCIPE ACTIF :**

Pinoxadène..... 100 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 25 g/L comme phytoprotecteur

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **32448**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**PAMPHLET**

## TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de section
AVIS À L'UTILISATEUR .....	1.0
PREMIERS SOINS .....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI) .....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE .....	7.0
ÉLIMINATION.....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux .....	10.1
Application par voie terrestre.....	10.2
Directives relatives au mélange.....	10.2.1
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application par voie aérienne.....	10.3
Renseignements généraux .....	10.3.1
Mises en garde concernant l'utilisation .....	10.3.2
Mises en garde propres au produit.....	10.3.3
Directives relatives au mélange.....	10.3.4
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.3.5
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.6
Zones tampons sans pulvérisation .....	10.4
Renseignements sur la rotation des cultures .....	10.5
MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES .....	11.0
Cultures.....	11.1
Mauvaises herbes supprimées.....	11.2
Moment du traitement .....	11.3
Taux.....	11.4
Mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges et des fongicides.....	11.5
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	12.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'herbicide TRONDUS® contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux ou la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ :** NE PAS entrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)**

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre à la lettre les directives figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons

sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants rechargeables**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'herbicide TRONDUS est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de la sétaires verte, de la sétaires glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun dans les champs de blé de printemps et d'orge des provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

L'herbicide TRONDUS est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

Bien que l'herbicide TRONDUS ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut le mélanger en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour obtenir un spectre d'activité élargi dans les champs de blé de printemps et d'orge. Voir la section sur les « MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE TRONDUS AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES » et se référer à la section sur le mélange en cuve appropriée.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

### **10.1 Renseignements généraux**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisible en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

## 10.2 Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (l'ASAE 572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### 10.2.1 Directives relatives au mélange

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, ajouter le produit EN PREMIER – avant d'ajouter l'herbicide TRONDUS – et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide TRONDUS.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée d'adjuvant ADIGOR.
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
8. **Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.**

### 10.2.2 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : 50 à 100 litres à l'hectare.
2. Buses : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80 ou 110° pour une couverture optimale. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
3. Pression : 275 à 310 kPa.

4. Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

### 10.2.3 Nettoyage de l'équipement

#### Nettoyage avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser l'herbicide TRONDUS, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

#### Nettoyage après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace d'herbicide TRONDUS de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent, puis les rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## 10.3 Application par voie aérienne

### 10.3.1 Renseignements généraux

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE 572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses NE DOIVENT PAS être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer l'herbicide TRONDUS seul ou en mélange en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association indiqués pour l'application par voie aérienne) dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil

aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### 10.3.2 Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

### 10.3.3 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou le conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 10.3.4 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

**REMARQUE** : Les formulations SE peuvent être mélangées par induction ou par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations solides (WG ou DF) et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF en premier, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot toute formulation SE ou SC.
4. Bien mélanger par lot les produits d'association l'herbicide TRONDUS et des formulations EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation

- SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
  7. Ajouter la quantité correcte d'Adjuvant ADIGOR.
  8. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
  9. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
  - 10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.**
  11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

### 10.3.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Utiliser une pression telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille grosse ou moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse et l'orientation du vent peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 10.3.6 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'herbicide TRONDUS, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

#### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de l'herbicide TRONDUS sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toutes directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et du détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## 10.4 Zones tampons sans pulvérisation

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivent NE REQUIERT PAS de zones tampons sans pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitements localisés.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection de:
			habitats terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et orge		1
Aérienne	Blé de printemps et orge	Voilure fixe ou tourante	25

\*Pour les pulvérisateurs agricoles, les zones tampons sans pulvérisation peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon sans pulvérisation indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon sans pulvérisation indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

## 10.5 Renseignements sur la rotation des cultures

Aucune culture ne peut être ensemencée au cours d'une même année dans les champs traités avec l'herbicide TRONDUS. Toutefois, il n'existe aucune restriction concernant la rotation des cultures pour l'année suivant l'application de l'herbicide TRONDUS.

## 11.0 MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES

### 11.1 Cultures

Blé de printemps et orge

L'herbicide TRONDUS peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps et d'orge.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

Observer un intervalle minimal de 60 jours après le traitement avant la récolte de grain et de paille et de 30 jours après le traitement pour la récolte de foin. Attendre au moins 7 jours avant de laisser paître des animaux dans des champs traités avec l'herbicide TRONDUS.

Ne pas appliquer sur des cultures autres que le blé de printemps ou l'orge, car celles-ci seront endommagées. Ne pas laisser le brouillard dériver vers des champs adjacents ensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps ou l'orge. Ne pas traiter le blé de printemps ou l'orge cultivé en contre-ensemencement avec du fourrage. Ne pas appliquer l'herbicide TRONDUS sur des cultures extrêmement vulnérables comme l'avoine cultivée, le millet commun, le millet rouge, le millet à couronne ou les graines de l'alpiste des Canaries.

## 11.2 Mauvaises herbes supprimées

Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée et millet commun.

Les graminées vivaces telles que le chiendent ne seront pas supprimées.

## 11.3 Moment du traitement

CULTURE/MAUVAISES HERBES*	STADE DE CROISSANCE** (ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DE PRINTEMPS ORGE	Stade 1 feuille jusqu'au stade de la feuille étendard  (11, 20 à 37)
FOLLE AVOINE SÉTAIRES VERTE et GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ AVOINE SPONTANÉE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ MILLET COMMUN	Stades 1 à 6 feuilles, avant la 4 <sup>e</sup> talle  (11, 20 à 16, 23)

\* Lorsqu'un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges est ajouté au mélange en cuve, toujours consulter l'étiquette de cet herbicide avant l'utilisation.

\*\* Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard.

Pour un résultat optimal, appliquer l'herbicide TRONDUS sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Toutefois, les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide TRONDUS ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide TRONDUS, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide TRONDUS est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'herbicide TRONDUS utilisé seul peut être appliqué une heure avant la pluie.

Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

#### 11.4 Taux

Appliquer la dose recommandée d'herbicide TRONDUS et d'adjuvant ADIGOR® dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare pour l'application terrestre et dans au moins 30 L d'eau à l'hectare pour l'application aérienne. Lorsque l'herbicide TRONDUS est utilisé avec un produit d'association, lire les recommandations relatives à la quantité minimale d'eau à utiliser sur l'étiquette du produit d'association.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX	
BLÉ DE PRINTEMPS ORGE	FOLLE AVOINE SÉTAIRES VERTE ET GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ AVOINE SPONTANÉE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ MILLET COMMUN	Herbicide TRONDUS Adjuvant ADIGOR	600 mL/ha 700 mL/ha

#### 11.5 Mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges et des fongicides

**Pour la suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges**, l'herbicide TRONDUS peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. L'herbicide TRONDUS peut aussi être mélangé avec le fongicide TILT® 250E pour la répression ou la suppression des maladies de l'orge et du blé de printemps indiquées sur l'étiquette du fongicide TILT 250E.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Au moment de préparer le mélange en cuve, toujours verser le ou les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, l'insecticide ou le fongicide dans la cuve en premier; ajouter ensuite l'herbicide TRONDUS, puis l'agent tensio-actif ADIGOR. Pour connaître les doses appropriées d'herbicide TRONDUS, voir la section « Doses » sur l'étiquette.

Produit d'association <sup>1</sup>	Dose de produit
Herbicide Refine® SG <sup>2</sup>	30 g/ha
Herbicide Refine SG + MCPA Ester <sup>3,4</sup> 500	30 g/ha + 560 - 700 mL/ha
Herbicide Refine SG Toss-N-Go <sup>2</sup>	30 g/ha
Herbicide Refine SG Toss-N-Go + MCPA Ester <sup>3,4</sup> 500	30 g/ha + 560 - 700 mL/ha
Buctril® M <sup>4</sup>	1,0 L/ha
Herbicide Curtail® M <sup>4</sup>	1,5 à 2,0 L/ha
Herbicide Spectrum <sup>MC</sup> , mélange en cuve <sup>3,4</sup>	100 mL/ha de Spectrum A Herbicide + 1,5 L/ha de Spectrum B Herbicide
Mextrol 450 <sup>4</sup> Herbicide Liquide	1,25 L/ha
MCPA Ester <sup>4</sup> (formulation 500)	840 mL à 1,1 L/ha
MCPA Ester <sup>4</sup> (formulation 600)	700 à 920 mL/ha
Fongicide TILT 250E	250 à 500 mL
Herbicide Infinity® <sup>5</sup>	0,83 L/ha
Herbicide Frontline® XL	1,25 L/ha
<sup>1</sup> Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.	
<sup>2</sup> L'ajout d'agents tensio-actifs autres que l'adjuvant ADIGOR n'est pas requis.	
<sup>3</sup> Répression de la sétaire verte seulement.	
<sup>4</sup> Une réduction de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être observée lorsque l'herbicide TRONDUS est mélangé en cuve avec ces herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.	
<sup>5</sup> Pour la suppression de la petite herbe à poux et la répression de la mauve négligée.	

Au moment du mélange en cuve, mettre les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges en premier; ajouter ensuite l'herbicide TRONDUS, puis l'adjuvant ADIGOR.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges en cuve s'ils sont appliqués dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

## 12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide TRONDUS est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TRONDUS et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide TRONDUS ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

ADIGOR<sup>®</sup>, TRONDUS<sup>®</sup> et TILT<sup>®</sup> sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.  
Buctril<sup>®</sup>, Curtail<sup>®</sup>, Frontline<sup>MC</sup>, Infinity<sup>®</sup>, Refine<sup>®</sup> et Spectrum<sup>MC</sup> sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.